



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FDC Dégel Obligataire(FR0010909390) Société de gestion : FINANCIERE DE LA CITE

Objectifs et politique d'investissement

OPCVM de classification obligations et autres titres de créances internationaux, FDC Dégel Obligataire a pour objectif d'obtenir, sur un horizon supérieur à 3 ans un rendement supérieur à l'objectif (l'indice Barclays World Government Inflation-Linked 1-10 year Index calculé coupons réinvestis couvert en euro) en cherchant à tirer parti des opportunités du marché obligataire.

La gestion du fonds repose sur une analyse de l'environnement et des perspectives d'inflation au sens large (évolution des indices des prix à la consommation et des prix de l'énergie ; politiques monétaires; valorisations des différents marchés ; phases du cycle économique et financier, etc.) ; le gérant investissant dans les actifs qui lui semblent les plus adaptés sur l'horizon d'investissement.

L'allocation géographique découle d'une analyse macro-économique complétée par une analyse des prix de marché.

Le fonds est principalement investi en titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des états de l'OCDE (obligations indexées sur l'inflation et/ou autres obligations à taux fixes et/ou obligations à taux variables), et accessoirement en part ou actions d'OPC monétaires et/ ou obligataires dans le but d'investir la trésorerie du fonds ou de réaliser son objectif de gestion.

La part investie en obligations indexées sur l'inflation représente au minimum 80% de l'actif net.

La sélection de titres privilégie notamment les caractéristiques techniques des titres (taux actuariel, sensibilité, indexation), et la qualité intrinsèque des émetteurs.

Le fonds pourra avoir recours aux dérivés dans une limite de 100% de l'actif. L'exposition du portefeuille pourra donc être portée à 200% de l'actif. Les instruments financiers à terme pourront être utilisés dans le but de couvrir ou d'exposer une partie du portefeuille sur les risques de taux, d'inflation et de change.

L'OPCVM peut être exposé à un risque de change compris entre 0 et 20% de l'actif net. Le fonds est donc exposé au risque de change pour le porteur de parts résident de la zone euro.

La sensibilité du FCP aux taux d'intérêt sera comprise entre -2 et +5.

Le résultat net et les plus-values nettes du FCP sont capitalisés ; la durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans. Les demandes de souscription rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11 heures chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne), le règlement étant effectué en J+1.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé
← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →



L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité historique des rendements du fonds. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque de l'OPCVM pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas que le placement est sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [2] :

La volatilité des rendements fait ressortir un profil de risque de niveau 2 lié à la volatilité de l'exposition aux points morts d'inflation des obligations indexées sur l'inflation des principaux pays de l'OCDE.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- risque de crédit : la dégradation de la qualité des émetteurs de titres de créances détenus en portefeuille, peut entraîner une baisse de la valeur des obligations détenues en portefeuille et par conséquent une baisse de la valeur liquidative ;
- risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés : risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futurs et/ou les instruments dérivés ;

- risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,5%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
20% TTC de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indice Barclays World Government Inflation-Linked 1-10 year Index couvert en euro-soit 0,24% sur le dernier exercice**	

*Ce chiffre, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM, se fonde sur les frais de l'exercice clos au 28 septembre 2018, il peut varier d'un exercice à l'autre.

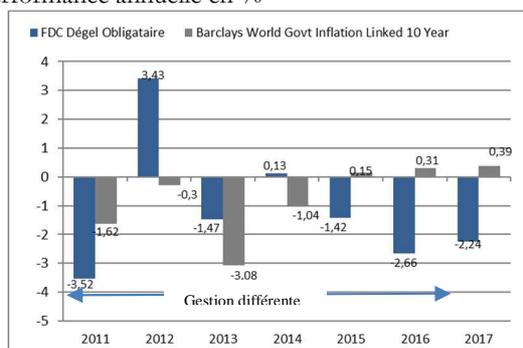
Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 12 à 13 du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financieredelacite.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Entre le 15/12/2016 et le 30/09/2017, soit le dernier jour de l'exercice comptable clôturé du FCP, l'indicateur de référence retenu pour le calcul de la commission de performance a été celui dont la performance a été la plus élevée sur la période entre l'ancien indicateur de référence l'indice TEC 5+1% l'an capitalisé, et le nouvel indicateur de référence Barclays World Government Inflation-Linked 1-10 year Index couvert en euro.

Performances passées

Performance annuelle en %



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 15/07/2010

Devise de calcul des performances passées : Euro

Depuis le 15 décembre 2016, le fonds dispose d'un nouvel indicateur de référence l'indice Barclays World Government Inflation Linked 10 year couvert en euro et applique une politique distincte. Ceci implique que les performances présentées dans le prospectus ne soient pas comparables.

Le Barclays Capital Instep Index était l'indice de référence du fonds jusqu'au 28 février 2014 puis l'indice CNO TEC 5% capitalisé jusqu'au 15 décembre 2016.

Informations Pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Financière de la Cité, 4 rue Berryer, 75008 Paris.

Lieu et modalités d'obtention d'autres d'informations pratiques notamment la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré en France (calendrier officiel de Paris Bourse SA). Elle est disponible auprès de la société de gestion (4, rue Berryer, 75008 Paris ; 01 5393 3830).

Fiscalité : Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal professionnel.

La responsabilité de Financière de la Cité ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Financière de la Cité est une société de gestion agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le fonds et ses parts ne sont pas enregistrés en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 octobre 2018.